

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'HÉBERGEMENT

## ■ Je soussigné-e, Mme, M., « Hébergeant »

**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

**Né-e le :** ..... **à :** .....

## Domicilié-e à (adresse complète):

.....  
.....  
.....

Atteste sur l'honneur, héberger à l'adresse indiquée ci-dessus:

## « Hébergé-e », Mme, M.,

**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

**Né-e le :** ..... **à :** .....

**depuis le :** ..... **Lien de parenté éventuel :** .....

**Fait à** .....

**Le** .....

**Signature obligatoire :**

Pièces à joindre :

Cette attestation doit être accompagnée d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de l'hébergeant-e datant de moins de 3 mois et d'un justificatif de la Caf ou de la Sécurité sociale au nom de l'hébergé-e à l'adresse de l'hébergeant.



**Saint-Etienne-du-Rouvray**

## ■ Article 441-7 du code pénal:

**« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :**

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériels inexacts ;
- de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui».

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'HÉBERGÉ

■ Je soussigné·e, Mme, M., « Hébergé »

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Né·e le : ..... à : .....

Domicilié.e à (adresse complète):

.....  
.....  
.....

Atteste sur l'honneur, être hébergé à l'adresse indiquée ci-dessus:

« Nom de l'hébergeant », Mme, M.,

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Né.e le : ..... à : .....

depuis le : ..... Lien de parenté éventuel : .....

Fait à .....

Le .....

Signature obligatoire :

**Pièces à joindre :**

Cette attestation doit être accompagnée d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de l'hébergeant·e datant de moins de 3 mois et d'un justificatif de la Caf ou de la Sécurité sociale au nom de l'hébergé·e à l'adresse de l'hébergeant.



Saint-Etienne-du-Rouvray

■ Article 441-7 du code pénal :

« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériels inexacts ;
- de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui».

# AUTORISATION D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Formulaire à remplir par le second parent en cas de séparation ou divorce.

■ Je soussigné-e, Mme, M.,

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Né-e le : ..... à : .....

Domicilié-e à (adresse complète):

.....  
.....  
.....

N° de téléphone : .....

En qualité de, (cocher la case correspondante).

PÈRE:

MÈRE:

du/des enfant-s :

NOM : .....

PRÉNOM-S : .....

Domicilié-e à (adresse complète):

.....  
.....  
.....

Autorise la scolarisation du ou des enfant-s à SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY au sein de-s

l'école-s : .....

Fait à .....

Signature obligatoire :

Le .....

Pièces à joindre :

Cette attestation doit être accompagnée de la copie d'une pièce d'identité de la personne signataire.



Saint-Etienne-du-Rouvray

■ Article 441-7 du code pénal :

« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériels inexacts ;
- de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui».